Parlement européen
2024-2029

Commission des droits des femmes et de l'égalité des genres

2025/2146(DEC)

24.11.2025

PROJET D'AVIS

de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2024, section I - Parlement européen (2025/2146(DEC))

Rapporteure pour avis: Raquel García Hermida-Van Der Walle

PA_NonLegDec

AVIS

La commission des droits des femmes et de l'égalité des genres invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer, dans la proposition de résolution qu'elle adoptera, ce qui suit:

A. considérant que l'égalité des genres est une valeur de l'Union et que l'Union s'est engagée à la promouvoir dans toutes ses activités;

B. considérant qu'en vertu de l'article 249 du règlement intérieur, le Bureau adopte un plan d'action sur l'égalité des genres visant à intégrer cette dimension dans toutes les activités du Parlement;

C. considérant que les femmes restent sous-représentées dans le processus décisionnel; que les élections de 2024 ont marqué un recul en la matière, avec 278 députées élues (39 %), soit un peu moins qu'en 2019;

D. considérant que les femmes politiques sont confrontées à un niveau de haine et d'intimidation plus élevé que leurs homologues masculins;

E. considérant que les femmes sont toujours sous-représentées dans certaines commissions alors qu'elles sont surreprésentées dans d'autres;

F. considérant que le Parlement n'a pas instauré de congé parental pour les députés même s'il autorise le vote par procuration pour les députées avant et après l'accouchement;

1. salue les progrès enregistrés dans l'intégration de la dimension de genre et dans l'établissement des budgets en tenant compte de l'égalité des genres ainsi que l'adoption du plan d'action 2025 sur l'égalité des genres; demande qu'il soit publié, mis en œuvre rapidement et évalué en profondeur; demande instamment que le budget du Parlement soit systématiquement établi en tenant compte de l'égalité des genres;

2. invite la Présidente à évaluer la baisse du nombre de députées en 2024 et à financer des campagnes encourageant les femmes à s'engager dans la politique européenne; demande aux partis nationaux d'adopter des listes alternées hommes-femmes ainsi que des quotas;

3. demande un accompagnement émotionnel et un soutien juridique ciblés en faveur des députés confrontés au harcèlement et à la haine;

4. invite la Présidente et le Bureau à améliorer la représentation horizontale et l'équilibre entre les genres au sein des commissions, notamment en envisageant des quotas par genre pour les coordinateurs, les rapporteurs et les rapporteurs fictifs;

5. salue la position relative au vote par procuration pour les députées avant et après l'accouchement; demande l'élargissement du vote par procuration à tous les jeunes parents et l'instauration d'un congé de maternité, d'un congé de paternité et d'un

congé parental pour les députés.